Image not found or type unknown

Pension alimentaire fausse déclaration

Par **pierrewj94**, le **05/11/2012** à **11:00**

bonjour,

l'ex compagnon de mon épouse a fait deux enfant avec 2 mères différentes (le plus petit étant l'enfant de mon épouse)

Mon épouse à fait une requête pour obtenir une pension almimentaire pour son fils auprès de ce monsieur, et nous avons appris qu'il avait été comdamnée par la mère de son premier enfant à 100 euros par mois en 2010

lors de cette condamnation il a déclaré donné 70 euros par mois a mon épouse en guise de pension alimentaire hors ceci est totalement faux.

quel sont les recours possibles

mon tel 06 .....

Par **Laure11**, le **05/11/2012** à **12:22**

Bonjour,

L'ex-compagnon de votre épouse doit prouver qu'il verse bien une pension alimentaire pour son enfant. En principe, il doit le mentionner dans sa déclaration de revenus.

Par **pierrewj94**, le **05/11/2012** à **14:10**

merci de votre réponse

en 2010 l'ex compagnon a indiquer devant le juge (qu'il a validé) qu'il versait 70 euros par mois mais cela n'etait pas le cas il n'a rien versé depuis mi 2008 et donc il a menti à la cour lors de la procédure pour l'enfant de l'autre dame

C'est notre avocat qui nous ou a informé dans le cadre de la procedure pour mon épouse pour son enfant.

Par **titibled**, le **05/11/2012** à **17:33**

Bonjour, moi aussi je dépends du tribunal de seine st denis. Mon ex aussi a fait de fausses déclarations. On a eu les documents de son dossier au dernier moment. Trop tard pour réagir. Son avocat a remis la liasse sans le moindre commentaire à la juge. Sur l'ordonnance figure par exemple une relance de taxe foncière 2010 d'un montant fictif alors que je l'ai totalement réglée depuis 2010 justement. J'attends pas 2 ans pour me mettre en règle. Il a mentionné une saisie mensuelle sur son compte de 305 euros,pour quoi? Pendant combien de mois?...Bref, ces tricheries figurent quand même dans ses charges !!Faut que les juges se creusent davantage. Mon avocat et moi n'avons pas eu le temps de nous pencher sur ses photocopies truquées qu'on a été convoqués. Franchement, c'est fort. Tout récemment, je viens de découvrir qu'il se faisait rembourser les compléments de mes frais médicaux et de nos 3 enfats sur sa mutuelle, alors qu'il n'engage aucun centime !!!Tout ça parce qu'il s'est retenu de signaler qu'il était "célibataire" puisqu'il ne nous assume plus du tout depuis des années en dépit des jugements...Comme quoi, les juges et autres sont loin d'être a la hauteur des magouilles...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés